 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur du produit **Carpovirusine 2000**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 Insecticide Biologique
- Arysta LifeScience S.A.S.
 BP 80 Route d'Artix
 64150 Noguères – France
- 1.3. Informations relatives au fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité
 Tél.: + 33 (0)5 59 60 92 92
 Fax.: + 33 (0)5 59 60 92 99
 Contact : support_msds_eame@arystalifescience.com
 Site internet: : <http://www.arystalifescience.eu/en/>
- 1.4. Numéros d'appel d'urgence
- Toxico-vigilance + 33 (0) 5 59 60 92 25 (heures ouvrables).
 Accident transport + 33 (0) 5 59 60 92 92 (heures ouvrables).
 Centre anti-poison PARIS + 33 (0) 1 40 05 48 48
 Autres numéros d'urgence **Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**
 Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange


Classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008

Dangers physiques et chimiques	/
Dangers pour la santé	Contient CpGV. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
Dangers pour l'environnement	/

Classification selon les Directives 67/548/CE et 99/45/CE modifiées.

Dangers physiques et chimiques	/
Dangers pour la santé	Contient CpGV. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.
Dangers pour l'environnement	/

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le Règlement (CE) no 1272/2008

Mention(s) d'avertissement

Catégorie(s) de danger /

Mention(s) de danger /

Conseils de prudence

P261: Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P501: Éliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale.

Phrase SP

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux des cours de ferme ou des routes).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

/

3.2. Mélange

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classement		Concentration	
			Directive (CE) 67/548	Règlement (CE) 1272/2008	%	g/L
Virus de la granulose du carpocapse des pommes et des poires <i>Cydia pomonella</i> , isolat Mexicain	/	/	/	/	n.a.	Min 1.10 ¹³ GV/L
Propylène carbonate	203-572	108-32-7	Xi R36	Eye irrit.2 H319	>1	> 10 g/L

Pour le texte intégral relatif aux mentions H, veuillez-vous référer à la section 16.

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour



Arysta LifeScience

REFERENCE :
ALS FR Carpovirusine 2000 fr


INDICE DE
REVISION :
07

DATE :
24/05/2013

Carpovirusine 2000

Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006
R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Consignes générales	Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de la faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.
Inhalation	Aérer au maximum le sujet. Alerter un médecin immédiatement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec une solution oculaire ou de l'eau claire, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 à 15 minutes. Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur persiste.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.
Ingestion	Alerter un médecin immédiatement et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes spécifiques

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Traitement symptomatique


SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction	Appropriés: Poudre, mousse, eau pulvérisée. A éviter: Jet d'eau.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Par décomposition thermique, risque de formation de gaz toxique (Oxydes de Carbone).
5.3. Conseils aux pompiers	Le personnel d'intervention doit être équipé de masques, d'appareils respiratoires autonomes. Contenir toutes les eaux ou matériaux d'extinction pour les éliminer en toute sécurité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter des équipements de protection individuels adaptés et éloigner les personnes non protégées. Eloignement des sources de combustion, d'inflammations et bloquer les apports d'oxygène (ventilation)
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant (sépiolite). Il est recommandé que les réserves de matériaux absorbants soient

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

suffisantes pour faire face à tout déversement raisonnablement prévisible.
 Protéger les égouts des déversements potentiels afin de minimiser les risques de pollution. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout.
 Contacter les autorités compétentes lorsqu'une situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement.
 Dans le cas d'un déversement dans l'eau, empêcher la dispersion du produit au moyen d'un dispositif de barrage adéquat.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les produits contaminés sur la surface concernée, mettre en fût pour envoi en centre de traitement spécialisé agréé pour incinération.
 Laver à l'eau la surface contaminée et récupérer les eaux de lavage pour traitement.
 Recouvrir la zone contaminée au moyen de matières absorbantes telles que sable ou sépiolite.
 Voir la section 8 pour la protection du personnel et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections /

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Porter un vêtement de protection approprié, des gants adéquats (en nitrile), des lunettes ou un pare-visage.
 Eviter tout contact de la peau, des yeux ou des vêtements avec le produit, qu'il soit neuf ou usagé.
 De bonnes conditions d'hygiène corporelle et de propreté du lieu de travail doivent être respectées.
 Se laver abondamment les mains après chaque utilisation.
 Ne pas laver les vêtements de travail avec le linge domestique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités


Maintenir à l'écart de toute source alimentaire humaine ou animale.
 Conserver dans un récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

Prévention des incendies et des explosions : les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Le produit doit être conservé congelé (-18°C). Dans ces conditions, il est stable au moins deux ans à compter de la date de fabrication). Décongeler le produit la veille du traitement à température ambiante. Le produit peut être congelé plusieurs fois.
 En dehors du congélateur, le produit peut être maintenu dans un réfrigérateur ou une chambre froide, dédié à cet usage, à +4°C, au maximum pendant 8 mois, ou à température ambiante n'excédant pas 25°C, au maximum pendant 1 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) /

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle


8.1. Paramètres de contrôle	Non définis.
8.2. Contrôle de l'exposition	
Mesures générales	Lors de l'utilisation se référer en priorité aux informations figurant sur l'étiquette.
Contrôle de l'exposition professionnelle	
Protection respiratoire	Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).
Protection des mains	Porter des gants à usage unique, de bonne qualité.
Protection des yeux/ du visage	Porter de préférence un masque ou un pare visage et à défaut des lunettes de protection.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection appropriés couvrant toutes les parties du corps.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Respecter la réglementation communautaire et nationale en matière d'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Suspension aqueuse rouge
Odeur	Odeur sucrée caractéristique
Seuil olfactif	/
pH	5-6
Point de fusion/ point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.050±0.01
Solubilité	
- dans l'eau	Miscible à l'eau en toutes proportions. Donne une suspension stable.
- dans les solvants organiques	Miscible à la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	505°C
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	43 mPa.s pour un taux de cisaillement de 100 s ⁻¹ et 152 mPa.s pour un taux de cisaillement de 10s ⁻¹
Propriétés explosives	Dangers d'explosion pratiquement nuls dans les conditions de stockage recommandées au point 7. Risque réel en cas d'incendie ou d'accumulation de vapeurs.
Propriétés comburantes	

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

9.2. Autres informations /

SECTION 10: Stabilité et réactivité


- 10.1. Réactivité /
- 10.2. Stabilité chimique Non approprié.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Voir point 5.
- 10.4. Conditions à éviter Ne pas stocker à température élevée. Le produit doit être conservé congelé (-18°C). En dehors du congélateur, le produit peut être maintenu dans un réfrigérateur ou une chambre froide, dédié à cet usage, à +4°C, au maximum pendant 8 mois, ou à température ambiante n'excédant pas 25°C, au maximum pendant 1 mois.
- 10.5. Matières incompatibles Eviter le contact avec les oxydants forts et réducteurs forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux Voir le point 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- Classes de danger¹ /
- Toxicité aiguë
- par ingestion (rat) DL₅₀ > 2000 mg/kg
 - par contact avec la peau (rat) DL₅₀ > 2000 mg/kg
 - par inhalation (rat) Aucune toxicité par inhalation n'est attendue.
 - irritation de la peau (lapin) Non irritant
 - irritation des yeux (lapin) Non irritant
 - sensibilisation de la peau (cobaye) Sensibilisant
- Toxicité subchronique CpGV : aucun effet sur souris à 5.10¹¹ GV/ animal /jour pendant 99 jours.
- Toxicité chronique
- Cancérogénicité Aucun effet carcinogène observé.
 - Tératogénicité Aucun effet tératogène observé.
 - Reprotoxicité (développement et fertilité) Aucun effet sur la reproduction observé.
 - Effets mutagènes Aucun effet mutagène observé après exposition aiguë ou chronique au CpGV.
- Autres /

¹ Tel que défini par le Règlement (CE) no 1272/2008

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité

pour les organismes aquatiques	Poissons	Aigüe (96h) Chronique	CL ₅₀ <i>Brachydanio rerio</i> > 250 mg/L NOEC <i>Brachydanio rerio</i> = 100 mg/L
	Daphnies	Aigüe (48h) Chronique	CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> > 250 mg/L /
	Algues	Aigüe (72h)	CE _{r50} et and CE _{b50} <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> > 100 mg/L
		Chronique	NOEC _{r and b} <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> > 100 mg/L
	Plantes aquatiques	Aigüe (7j)	Non disponible
pour les organismes terrestres	Oiseaux	Aigüe	DL ₅₀ <i>Colinus virginianus</i> = 10 000 mg/kg/day, i.e. 1 X 10 ¹¹ GV/ Kg
		Court terme	NOEC <i>Colinus virginianus</i> = 10 000 mg/kg/day, i.e. 1 X 10 ¹¹ GV/ Kg bw/day
		Reproduction	Non disponible
	Abeilles	Orale Contact	DL ₅₀ > 108.4 µg/bee DL ₅₀ > 100 µg/bee
	Lombrics	Aigüe Chronique	DL ₅₀ <i>Eisenia fetida</i> > 1000 mg/kg soil NOEC <i>Eisenia fetida</i> > 1000 mg/kg soil
	Micro-organismes		Aucun impact on soil-micro-organisms

12.2. Persistance et dégradabilité

CpGV est inactivé par les rayons UV.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le CpGV peut survivre plusieurs années dans le sol. Cependant, environ 99% de l'activité initiale du virus est perdue au cours de l'application de l'année suivante.

12.4. Mobilité dans le sol

/


12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CpGV n'est ni un PBT ni un vPvB

12.6. Autres effets néfastes

/

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit/emballage

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
 L'incinération doit être pratiquée dans centre de traitement spécialisé.
 Eliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable.
 Ne pas jeter à proximité des mares, des cours d'eau, des fossés, ou dans les égouts.
 Laver les surfaces en contact à l'eau et récupérer l'eau de lavage pour traitement.
 Veiller à respecter la réglementation en vigueur.
 Le récipient vide, non nettoyé reste considéré comme une matière dangereuse.


Eaux de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux naturelles Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Réglementation	RID/ADR (Terrestre)	IMDG (Maritime)	OACI/IATA (Aérien)
N° ONU	NON assujetti à la Réglementation Transport		
Classe(s) de danger pour le transport			
Groupe d'emballage			
Etiquette environnementale (oui/non)			
Nom d'expédition des Nations unies			

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives aux dispositions pertinentes en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Carpovirusine 2000 n'est pas concerné par les règlements suivants :

- **Règlement (CE) N° 2037/2000** du Parlement et du Conseil européens du 29 juin 2000 portant sur les substances qui réduisent la couche d'ozone ;
- **Règlement (CE) N° 850/2004** du Parlement et du Conseil européens du 29 avril 2004 portant sur les polluants organiques persistants et modifiant la Directive 79/117/CEE, ou
- **Règlement (CE) N° 689/2008** du Parlement et du Conseil européens du 17 juin 2008 portant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Autres prescriptions

Contient CpGV. Peut provoquer une réaction de sensibilisation.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n°12)

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : 1510


15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune Évaluation chimique de sécurité n'a été réalisée pour ce mélange.

Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon la Directive 91/414/CE remplacée par le Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR Carpovirusine 2000 fr	INDICE DE REVISION : 07	DATE : 24/05/2013
	Carpovirusine 2000 Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement n°1907/2006 R.E.A.C.h, modifié par l'Annexe II du Règlement (CE) n°453/2010		

SECTION 16: Autres informations

Etiquetage selon la Directive 99/45/CE modifiée.

Contient *Cydia pomonella* granulovirus (CpGV).
 Peut provoquer une réaction de sensibilisation.

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
 S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S23 : Ne pas respirer les aérosols.
 S24 : Eviter le contact avec la peau.
 S37 : Porter des gants appropriés.
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S51 : Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Intitulés des phrases R des substances dangereuses mentionnées en section 3 selon la directive 67/548/CE

R36: Irritant pour les yeux.

Intitulés des phrases H and P des substances dangereuses mentionnées en section 3 selon la classification CLP/GHS

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

- P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P501: Éliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

* paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour